



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Exercice 2023

Ville de Pia



RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/02/2023
066-216601419-20230131-DE_2023_003-DE

Introduction

Si l'action d'une collectivité locale est principalement conditionnée par le vote du budget, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en constitue le premier acte. Etape fondamentale du cycle budgétaire, il doit permettre au Conseil Municipal de discuter et d'arrêter les choix qui détermineront les priorités du budget et préfigureront les finances de la Ville à court, moyen et long terme.

Prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce débat se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le rapport qui lui sert de support doit contenir :

- Les orientations budgétaires concernant l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Une information relative à la structure et la gestion de l'encours de la dette et les perspectives pour le projet de budget ;
- Une information relative au personnel de la collectivité.

La loi du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 est venue compléter ce dispositif. Elle demande aux collectivités de présenter leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de besoin de financement annuel. Ces informations doivent porter à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes.

Ce rappel du cadre législatif ne doit pas faire oublier la portée du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour notre Ville et nos administrés. Ce budget 2023 sera forcément marqué par le contexte de crise économique en cours, marquée par une forte inflation, qui a pris le relais de la crise sanitaire. Cette situation contraint nos marges de manœuvre mais appelle aussi plus de solidarité vis-à-vis des plus vulnérables de nos entreprises, associations et ménages.

Les orientations présentées ci-après s'inscrivent donc dans ce contexte et s'appuient sur le cadre budgétaire national posé par la loi de Finances pour 2023. Avant d'aborder les orientations budgétaires pour notre Ville (partie 2), je vous propose une présentation synthétique du contexte économique ainsi que du cadre budgétaire national et local (partie 1). Ces éléments de contexte sont en effet de nature à conditionner notre action et les options budgétaires à retenir. La dernière partie de ce rapport sera consacrée à un point sur l'endettement de la collectivité et sur ses ressources humaines.

| |
|--|
| RF PREFECTURE DE PERPIGNAN |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2023 066-216601419-20230131-DE_2023_003-DE |

PARTIE I : Éléments de contexte

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2023. En effet, le contexte national particulier de cette année et le contexte communal ont été pris en compte pour permettre d'élaborer la construction budgétaire.

I- Le contexte national

A- Perspectives économiques nationales : un ralentissement plus fort que prévu

La guerre en Ukraine est venue s'ajouter aux effets de la crise sanitaire. Au 2ème trimestre 2022, le PIB mondial a stagné et la production a reculé dans les économies du G20.

Pour 2023, la croissance prévisionnelle du PIB français s'établirait à +0,6% contre une projection de +2,6% en 2022.

L'inflation s'est généralisée et atteint des niveaux records avec un pic inédit depuis les années 1980. Pour 2023, la Banque de France prévoit une inflation d'ensemble à 4,7% et qui pourrait dépasser les 6%.

Les taux d'intérêts connaissent une très forte augmentation depuis le 2ème quadrimestre 2022 passant de 0,14% fin 2021 à 1,82% à ce jour. Les prévisions pour 2023 exposent une augmentation modérée mais continue.

Le taux de chômage poursuit son recul depuis 2021 et s'établit au 1er semestre 2022 à 7,4%.

Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles et devraient être toujours très présentes en 2023. En effet, l'inflation attendue en 2023 sera encore en progression tout comme la revalorisation des contrats de prestations de services, d'achat de fournitures (produits de bureautique, d'entretien, etc., d'achat de gaz ou d'électricité).

De plus, la masse salariale absorbera l'effet année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022.

B- Une loi de finances pour 2023 en réponse à la crise sanitaire et économique

La loi de finances pour 2023, du 24 octobre 2022, est bien évidemment empreinte de ce contexte de crise et donne la priorité aux moyens en faveur de la relance de l'activité économique.

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, avec une hausse des prix contenue à 15% à partir du 1er janvier 2023 pour le gaz et à partir du 1er février 2023 pour l'électricité (sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%). Le coût brut de la mesure est estimé à 45 milliards d'euros et son coût net à 16 milliards d'euros.

| |
|--|
| RF PREFECTURE DE PERPIGNAN |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2023 066-216601419-20230131-DE_2023_003-DE |

Pour protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent, le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation.

L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. 20% des ménages les plus aisés la règlent encore. Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel.

Face à la flambée des prix de l'énergie, 3 milliards d'euros sont en outre prévus à destination des entreprises. L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi (+2,5 milliards d'euros). Le plan vélo, annoncé par le gouvernement le 20 septembre 2022, bénéficiera d'un fonds de 250 millions d'euros.

La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 sera financée à hauteur de 150 millions d'euros. Afin de soutenir les énergies émergentes et la décarbonation, les garanties à l'export pour les nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles cesseront début 2023.

La Dotation Globale de Fonctionnement 2023 :

Stabilité de la DGF en 2022 estimée au total à 26,8 M€ :

- ✓ Progression de la DSU et de la DSR avec +95M€ chacune ;
- ✓ Augmentation de la dotation de péréquation pour les départements de +10M€ ;
- ✓ Rattrapage de la dotation aux communes d'outre-mer (DACOM) avec +16,2M€ ;
- ✓ Augmentation de la dotation d'intercommunalité de +30M€ ;
- ✓ Les variables d'ajustement, de l'ordre de 50M€, s'appliqueront uniquement sur les régions ;
- ✓ Niveau du FCTVA maintenu par rapport à 2021, dans le cadre du plan de relance et de soutien à l'investissement local.

Pour PIA, la DGF 2023, à ce jour, se compose de la façon suivante :

Dotation Forfaitaire : 772 005 € ;

Dotation de Solidarité Urbaine : 752 547 € ;

Dotation Nationale de Péréquation : 344 673 € ;

Dotation de Solidarité Rurale : 126 487 €.

Pour un total DGF 2023 de 1 999 712 euros (+ 41.63%) soit 201 euros/habitant

sur la base de 9945 habitants (+32.1%).

| |
|--|
| RF PREFECTURE DE PERPIGNAN |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2023 066-216601419-20230131-DE_2023_003-DE |

Soutien à l'Investissement Local : la DETR et la DSIL :

Deux instruments sont mobilisés par l'Etat pour venir en soutien à l'investissement local : la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La DETR permet de favoriser le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Elle permet également de financer des projets d'investissement des communes et de leurs groupements, dans les domaines économique, environnemental, social, touristique.

La DSIL finance les opérations de 6 grandes familles d'opérations entant dans les « Grandes priorités thématiques d'investissement » :

1. La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ;
2. La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
3. Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements ;
4. Le développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
5. La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires ;
6. La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;

Les montants de ces dotations ne sont pas encore définitivement arrêtés. La ville de Pia candidate à ces différents fonds dès que possible et dès que nécessaire.

II- Le contexte communal

La ville de Pia, tel que présenté lors du Conseil Municipal du 8 novembre 2022, vient de recevoir un rapport de la CRC sur les exercices 2015 et suivants. Ce rapport a mis en exergue les problématiques financières de la commune depuis des années tout en soulignant le bon cap pris par la nouvelle municipalité.

La préparation budgétaire 2023 s'inscrit dans une période caractérisée par un niveau d'inflation inconnu depuis les années quatre-vingt qui fragilise les budgets locaux depuis mi-2022 et pour ceux qui suivront.

Cette année, le budget 2023 et les suivants (à l'image des DM de fin d'année) devront absorber une part des impayés du passé, inclure une ligne pour les clients douteux et inscrire 23 000 euros de subvention pour Fest'inPia que l'ancienne municipalité n'a fait apparaître que dans ses budgets primitifs et n'a jamais perçu. Il nous est donc demandé de la faire apparaître sur nos charges.

Il sera donc important de poursuivre les efforts en termes de gestion afin de combler le gouffre du passé tout en offrant un service public efficace, de qualité et une Ville où il fait bon vivre.



L'action municipale est gouvernée par un enjeu majeur pour cette année 2023.

Protéger nos habitants des effets de la crise : Si le rétablissement d'un équilibre financier est lui aussi un impératif, il ne doit pas rendre la vie de nos concitoyens encore plus difficile, ni dégrader les conditions de travail des agents de la collectivité, garant d'un service public de qualité et de proximité, d'autant plus important en période de crise. Ainsi, la ville de Pia décide, pour 2023 :

- le gel des prix de la restauration aussi bien pour les scolaires pianencs dans les cantines que pour les repas à domicile à destination des aînés ;
- le maintien des services publics pour les habitants et les associations ;
- la non-augmentation des impôts par la stabilité des taux de fiscalité.

| |
|--|
| RF PREFECTURE DE PERPIGNAN |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2023 066-216601419-20230131-DE_2023_003-DE |

PARTIE II : Les orientations du budget primitif 2023

Les objectifs qui président à l'élaboration du budget 2023 sont les suivants :

- ✓ la stabilité des taux d'imposition ;
- ✓ la poursuite du désendettement de la collectivité ;
- ✓ la maîtrise et la rationalisation des charges de fonctionnement ;
- ✓ des prévisions optimales pour une bonne exécution budgétaire ;
- ✓ le respect des engagements ;
- ✓ une attention particulière à la qualité de vie des Pianencs.

I- Le budget de fonctionnement 2023

A- Les dépenses de fonctionnement

Les charges générales de fonctionnement

Ces charges générales de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretiens des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc...) ainsi que les locations et assurances.

Ces estimations budgétaires de l'exercice 2023 s'avèrent délicates à apprécier en raison de l'imprédictibilité de l'évolution de la situation économique actuelle marquée par les écueils de la crise sanitaire et les effets quotidiens de la guerre sur le coût des matières premières et l'inflation.

Le budget primitif 2023 sera arbitrée au plus juste, conformément à la politique de maîtrise des charges générales engagée depuis la nouvelle mandature.

Ainsi, si certains postes de dépenses augmenteront en 2023 (fournitures, fluides etc...) ils seront compensés par l'optimisation de nos ressources comme par l'augmentation des travaux en régie pour divers travaux grâce notamment à une année 2022 marquée par l'investissement en termes de matériel à l'attention des services pour l'accomplissement de leurs missions (auparavant matériel totalement absent ou désuet). Et, par la négociation au plus juste de tous nos contrats en cours (lancement de plusieurs marchés : fournitures scolaires par exemple).

L'objectif sera de maintenir l'effort engagé afin de baisser les charges générales de fonctionnement.

Malgré un contexte financier très tendu, une mesure forte est prise par le Maire et son équipe municipale pour l'année 2023. En effet, ces derniers ne souhaitent pas répercuter l'augmentation du prix des repas de cantine du prestataire SYM sur les familles Pianencques et absorbera donc cette hausse dans son budget 2023.

De plus, le transfert de certaines compétences de la C3SM vers la commune va générer des frais de fonctionnement supplémentaires :

| |
|--|
| RF PREFECTURE DE PERPIGNAN |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2023 066-216601419-20230131-DE_2023_003-DE |

Stade de Pia Daniel Ambert 2021

| Compte | Libellé | Réalisé 2021 |
|------------|------------------------------------|--------------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 12 526,88 € |
| 60611 | Eau et Assainissement | 4 915,47 € |
| 60612 | Energie - Electricité | 3 379,22 € |
| 6156 | Maintenance | 2 487,66 € |
| 6161 | Assurance Multirisques | 278,21 € |
| 6262 | Frais de télécommunications | 639,32 € |
| 63512 | Taxe foncière | 827,00 € |

Ecole de Pia François Mitterrand 2021 + 25h (à prévoir)

| Compte | Libellé | Réalisé 2021 |
|-----------|------------------------------------|-------------------|
| 11 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 1 514,54 € |
| 6161 | Assurances Multirisques | 1 514,54 € |

Salle Polyvalente Colette Besson 2021

| Compte | Libellé | Réalisé 2021 |
|------------|------------------------------------|--------------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 48 919,44 € |
| 60611 | Eau et Assainissement | 8 711,96 € |
| 60612 | Energie - Electricité | 22 889,79 € |
| 60613 | Chauffage urbain | 7 558,78 € |
| 60622 | Carburants | 492,02 € |
| 60632 | Fournitures de petit équipement | 912,97 € |
| 6156 | Maintenance | 6 724,74 € |
| 6262 | Frais de télécommunications | 1 629,18 € |

Les charges de personnel

Continuer la maîtrise des charges de personnel pour l'année 2023 tout en continuant à qualifier les effectifs.

En 2023, un allègement de la masse salariale sera à prévoir via la DSP (Délégation de Service Public) qui va intervenir à compter de mai 2023.

Cette délégation de service public concerne l'intégralité du service périscolaire/extrascolaire et la gestion de la cantine.

Soit une économie de 900 000 euros sur la masse salariale, 128 000 euros de factures « Profession Sport 66 », et, une enveloppe d'environ 180 000 euros pour des activités diverses (sorties, transports, etc...).

| |
|--|
| RF PREFECTURE DE PERPIGNAN |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2023 066-216601419-20230131-DE_2023_003-DE |

Par contre, cette économie sera en partie imputée par les frais de personnel, concernant le Recensement de la Population, d'environ 40 000 euros et les besoins RH des transferts de compétences.

Les dépenses du personnel de la Ville évoluent selon plusieurs facteurs externes et internes :

Les facteurs externes = Les mesures nationales :

Cette année, la collectivité va absorber une pleine année de différentes augmentations du SMIC et des points d'indice 2022 :

- ✓ Les motifs principaux expliquent cette hausse de la masse salariale :
 - Les augmentations du SMIC qui reflètent les envolées de l'inflation ;
 - Une revalorisation significative des grilles indiciaires de la catégorie C au 1er janvier 2022 ;
 - La revalorisation de 3,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022.

- ✓ Le SMIC sur 12 mois :

Le taux du SMIC a particulièrement évolué ces derniers mois :

| | | |
|----------------------------------|---|-------------------|
| 01/08/2021 : 10,25 € ; | } | → + 8% en 12 mois |
| 01/10/2021 : 10,48 € (+ 2,2%) ; | | |
| 01/01/2022 : 10,57 € (+ 0.85%) ; | | |
| 01/05/2022 : 10,85 € (+ 2.6%) ; | | |
| 01/08/2022 : 11,07 € (+ 2%). | | |

- ✓ Les élections en 2022 : deux élections (4 tours) générant des frais d'heures supplémentaires ;

- ✓ La prime d'inflation suite au décret 2021-1623 du 11 décembre 2021 ;
- ✓ Le recensement de la population en cours.

Les facteurs internes :

- Les recrutements prévus dans l'année pour des besoins saisonniers ou permanents ou au titre de renforts de services ;
- Les nominations d'agents stagiaires liées au Plan Pluriannuel de Stagiairisation mis en place à la Ville ;
- Les avancements de carrière ;
- Les frais d'assurance du personnel (mutuelle) ;
- Une enveloppe pour le versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ;
- Le CNAS pris en charge dans sa totalité pour tous les agents de la collectivité.

L'ensemble de ces indicateurs a été pris en compte pour définir l'état prévisionnel des dépenses du personnel en 2023.

Effectifs janvier 2021, janvier 2022 et janvier 2023

| CATEGORIES | 2021 | 2022 | 2023 |
|---------------------|------------|------------|------------|
| A | 6 | 4 | 4 |
| B | 6 | 8 | 10 |
| C | 147 | 145 | 132 |
| Contractuels | 22 | 32 | 30 |
| TOTAL | 181 | 188 | 176 |

RF **176**
 PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 09/02/2023
 066-216601419-20230131-DE_2023_003-DE

B- Les recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité indirecte : Les produits de fiscalité indirecte proviendront en 2023 de plusieurs sources, dont les principales sont :

- L'attribution de compensation (Communauté des Communes) : 608 593 € ;
- Les droits de mutation 440 000 € ;
- La taxe sur l'électricité 200 000 € ;
- Les concours financiers (dotations, subventions et participations) 237 000 € (CAF) ;
- Les Taxes Foncière et d'Habitation : 4 941 501.94 €.

Le projet de loi de finances 2023 met en avant une reconduction des dotations versées par l'Etat.

Les inscriptions au BP 2023 seront :

- Dotation Forfaitaire : 772 005 € ;
- Dotation de Solidarité Urbaine : 752 547 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 344 673 € ;
- Dotation de Solidarité Rurale : 126 487 €.

II- Le budget d'investissement 2023

A- Les dépenses d'investissement (PPI en annexe)

| EMBELLISSMENT CADRE DE VIE | |
|------------------------------|--------------------|
| Route de Perpignan | 24 000,00 € |
| Avenue du Canigou | 2 500,00 € |
| Chemin de l'Etang Long | 7 800,00 € |
| Clos des Palmiers | 9 500,00 € |
| Rond-point Colette Besson | 6 500,00 € |
| Clos des Oliviers | 4 000,00 € |
| Massif rue Voltaire | 4 000,00 € |
| Concassé + galets décoratifs | 7 000,00 € |
| TOTAL | 65 300,00 € |

| OBJET | 2023 |
|----------------------------|---------------------|
| Capital des prêts | 783 451,42 € |
| Gluttons | 40 000,00 € |
| Investissements festivités | 50 000,00 € |
| Achat Nacelle C3SM | 35 000,00 € |
| POINTEUSE | 5 040,00 € |
| TOTAL | 913 491,42 € |

| RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX | | 45 700,00 € |
|--------------------------------|-----------------------------|-------------|
| Ecole Curie | Changement porte chaufferie | 5 000,00 € |
| Services Techniques | Enrobé parking | 24 300,00 € |
| | Travaux pour le magasin | 5 000,00 € |
| Police Municipale | Reprise de la cours | 10 000,00 € |
| Stade | Fauteuils | 1 400,00 € |

| | Coût du Projet | 2023 |
|--------------------------|-------------------|----------------------|
| CIMETIERE | | |
| Enfeu | 31 000,00 € | 15 000,00 € (Phase1) |
| Environnement | 1 000,00 € | 1 000,00 € |
| Aménagement partie II | 50 000,00 € | 50 000,00 € |
| TOTAL | | 66 000,00 € |

- Phase 1 Chemin des vignes : 500 000 euros ;
- Phase 1 Jardins Familiaux : 100 000 euros ;
- Phase 1 (démolition) Requalification Centre Historique : 137 500 euros ;
- PPMS Ecole : 30 000 euros.

Total investissement 2023 : 2 082 417,42 euros

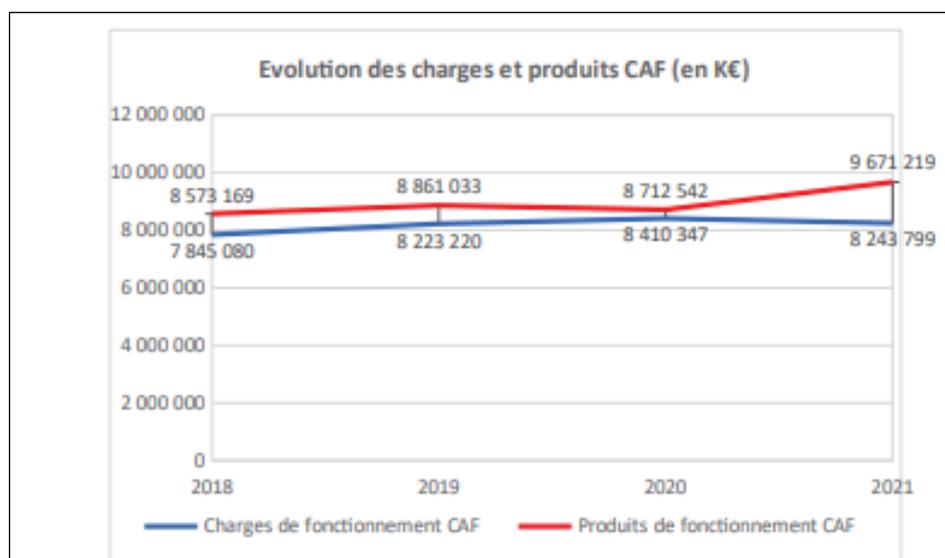
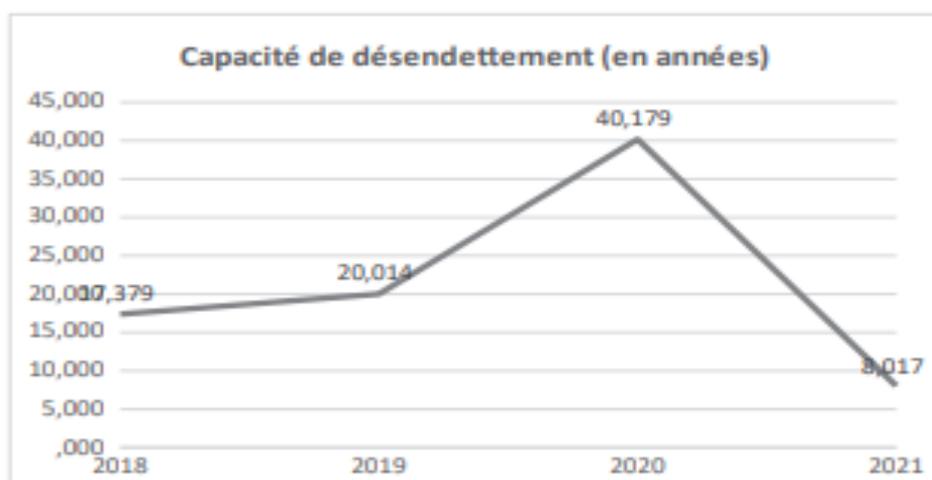
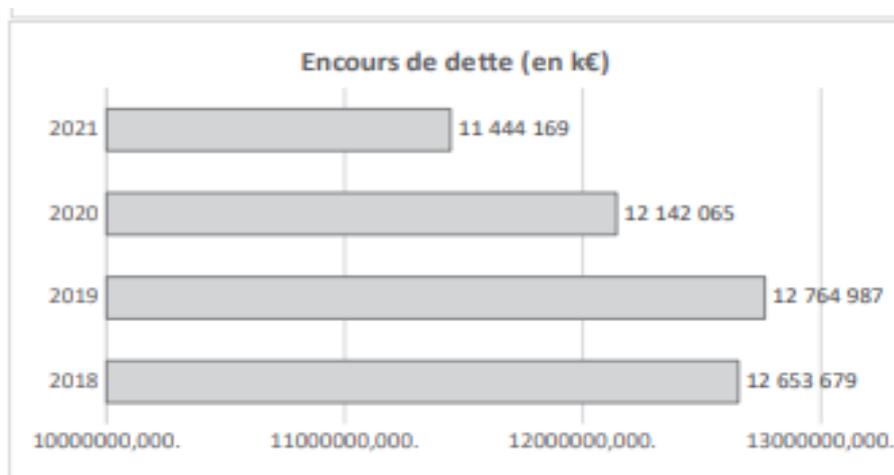
B- Les recettes d'investissement

| | | |
|-----------------|-------------------|--------------|
| Recettes | TLE+ TA | 500 000,00 € |
| | FCTVA | 330 000,00 € |
| | Excédent 2022 | 650 000,00 € |
| | Subventions | 354 655,87 € |
| | C3SM (somme dues) | 250 000,00 € |
| | | |

| |
|--|
| 2 084 655,87 € |
| PREFECTURE DE PERPIGNAN |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2023 066-216601419-20230131-DE_2023_003-DE |

II- Etat de la dette

Une capacité de désendettement en progression et la fin de l'effet ciseaux.



RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/02/2023
066-216601419-20230131-DE_2023_003-DE

Annuité de la dette 2023

Les emprunts sont pour le budget de la commune et les budgets annexes de véritables charges :

Remboursements Emprunts 2023 :

- Commune :

Capital : 783 451.42€

Intérêts : 434 147.54€

Total remboursement emprunts Commune 2023 : 1 217 598.96 euros

- Assainissement :

Capital : 336 556.86€

Intérêts : 317 614.96€

Total remboursement emprunts Assainissement 2023 : 654 171.82 euros

- Eau :

Capital : 108 565.68€

Intérêts : 99 824.84€

Total remboursement emprunts Eau 2023 : 208 390.52 euros

Budgets annexes Eau et Assainissement :

Les budgets de l'eau et l'assainissement seront identiques à ceux de l'année dernière avec un accent mis sur la réhabilitation des réseaux et de la STEP et sur le schéma directeur de l'eau.

| |
|--|
| RF PREFECTURE DE PERPIGNAN |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2023 066-216601419-20230131-DE_2023_003-DE |

Prêts Commune : 18 prêts dont 1 à taux variable

| INTITULE | BANQUE | MONTANT EN EUROS | DUREE | TAUX EN % | DEBUT ECHEANCE | FIN ECHEANCE |
|--|------------------------------|-------------------|------------------|----------------|----------------|--------------|
| Travaux de voirie | Société de Financement Local | 3 818 968 | 17 ANS ET 3 MOIS | 4,69 | 01/07/2014 | 01/07/2031 |
| Travaux de voirie | Dexia Crédit Local | 1 000 000 | 600 MOIS 50 ANS | 4,65 | 01/01/2008 | 01/01/2057 |
| Travaux de voirie | Dexia Crédit Local | 800 000 | 20 ANS 8 MOIS | 5,77 révisable | 01/01/2010 | 01/07/2029 |
| Emprunt investissement | Dexia Crédit Local | 200 000 | 240 MOIS 20 ANS | 3,74 | 01/11/2010 | 01/05/2030 |
| MON2687991EUR/0287122/001 | Dexia Crédit Local | 800 000 | 240 MOIS 20 ANS | 3,74 | 01/11/2010 | 01/05/2030 |
| Travaux voirie 2020 | Crédit Agricole | 1 500 000 | 300 MOIS 25 ANS | 1,92 | 10/08/2020 | 10/05/2043 |
| Travaux 2019 - Travaux voirie (Cimetière, Cambre d'Aze...) | Crédit Agricole | 750 000 | 240 MOIS 20 ANS | 1 | 10/11/2019 | 10/08/2039 |
| Travaux 2011 - Emprunt travaux voirie | Dexia Crédit Local | 1 000 000 | 180 MOIS 15 ANS | 5,03 | 05/03/2012 | 05/12/2026 |
| Travaux voirie | Caisse d'Epargne | 400 000 | 180 MOIS 15 ANS | 3,95 | 25/09/2014 | 25/09/2028 |
| Travaux voirie 2012 | Caisse d'Epargne | 1 000 000 | 180 MOIS 15 ANS | 5,15 | 25/07/2012 | 25/07/2026 |
| Agly Maritime | Crédit agricole | 660 000 | 360 mois | 5,4 | 25/02/2003 | 10/03/2033 |
| Travaux voirie | Dexia Crédit Local | 900 000 | 360 MOIS 30 ANS | 3,69 | 01/12/2005 | 01/12/2034 |
| Travaux voirie 2012 | Crédit Agricole | 370 000 | 180 MOIS 15 ANS | 5,36 | 10/10/2012 | 10/10/2027 |
| Travaux voirie commune 2012 | Caisse des Dépôts | 800 000 | 180 MOIS 15 ANS | 3,954 | 01/12/2013 | 01/12/2027 |
| TRA06 - Travaux de voirie | Dexia Crédit Local | 2 400 000 | 600 MOIS 50 ANS | 4,45 | 01/10/2007 | 01/10/2055 |
| Agly Maritime | Crédit Agricole | 400 000 | 300 MOIS 25 ANS | 4,95 | 16/04/2004 | 10/04/2029 |
| ??? | Crédit Agricole | 100 000 | 360 mois | 5,10 | 19/09/2007 | 19/09/2037 |
| TRV07 - Travaux voirie 2007 | Dexia Crédit Local | 1 000 000 | 600 MOIS 50 ANS | 4,65 | 01/03/2008 | 01/03/2057 |
| TOTAL | | 16 898 968 | | | | |

Prêts Assainissement : 7 prêts dont 1 à taux variable

| INTITULE | BANQUE | MONTANT EN EUROS | DUREE | TAUX EN % | DEBUT ECHEANCE | FIN ECHEANCE |
|--|--------------------|-------------------|-----------------|-----------|----------------|--------------|
| TRAV08 - Travaux canalisations eaux usées | Dexia Crédit Local | 500 000 | 600 MOIS 50 ANS | 4,65 | 01/01/2008 | 01/01/2057 |
| TRAVRESEAUASST2018 - Travaux réseaux assainissement | Crédit Agricole | 700 000 | 300 MOIS 25 ANS | 1,92 var | 10/08/2020 | 10/05/2043 |
| CANALISATIONS EAUX USEES - Travaux de canalisation eaux usées | Caisse d'Epargne | 1 000 000 | 360 MOIS 30 ANS | 4,92 | 25/02/2009 | 25/02/2038 |
| RESEAU CASS16 - Travaux réseaux Cassagnes | Crédit Agricole | 150 000 | 240 MOIS 20 ANS | 1,95 | 10/03/2017 | 10/12/2036 |
| TRAVCANEU - Travaux canalisations eaux usées | Dexia Crédit Local | 1 500 000 | 600 MOIS 50 ANS | 4,65 | 01/04/2008 | 01/04/2057 |
| Travaux asst 2012 - travaux assainissement | Caisse des Dépôts | 1 500 000 | 180 MOIS 15 ANS | 4,514 | 01/05/2013 | 01/05/2027 |
| STATION EPURATION Construction station épuration | Crédit Agricole | 5 000 000 | 360 MOIS 30 ANS | 4,34 | 30/11/2011 | 31/12/2040 |
| TOTAL | | 10 350 000 | | | | |

Prêts Eau : 5 emprunts à taux fixes

| INTITULE | BANQUE | MONTANT EN EUROS | DUREE | TAUX EN % | DEBUT ECHEANCE | FIN ECHEANCE |
|---|-----------------------|---------------------|---------------------|--------------|-------------------|-----------------|
| TRAVRESEAU EAU 2018 - Travaux réseaux eau potable | Crédit Agricole | 250 000 | 300 MOIS 25 ANS | 1,92 | 10/08/2020 | 10/05/2043 |
| CANALISATIONS09 - Travaux de canalisation eau 2009 | Caisse d'Epargne | 1 000 000 | 360 MOIS 30 ANS | 4,92 | 25/02/2009 | 25/02/2038 |
| VIA05 - Branchement en plomb | Dexia Crédit Local | 750 000 | 29 ANS ET 9 MOIS | 4,5 | 01/09/2005 | 01/09/1934 |
| VIA06 - Branchement en plomb | Dexia Crédit Local | 900 000 | 600 MOIS 50 ANS | 4,45 | 01/10/2007 | 01/10/2055 |
| EMPRUNT2012 - Travaux réseaux potables | Caisse d'Epargne | 400 000 | 180 MOIS 15 ANS | 4,5 | 25/11/2013 | 25/11/2027 |
| TOTAL | | 3 300 000 | | | | |

Conclusion

Les orientations budgétaires 2023 sont marquées par un contexte budgétaire particulièrement difficile lié notamment à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières qui s'ajoute à une situation financière qui reste dégradée notamment en raison d'un endettement très fort de la Commune.

Face à cette situation, la Collectivité choisit de ne renoncer à aucun service public, indispensables aux habitants et en particulier aux plus fragilisés. Plus encore, elle choisit la mise en place d'un bouclier famille préservant le pouvoir de vivre des habitants (tarifs de la cantine, des repas des aînés, non augmentation des impôts).

En revanche, la collectivité doit réaliser des économies et poursuit le travail mené avec les services dans une démarche de construction budgétaire « au plus juste » et de priorisation des besoins, indispensables pour retrouver une situation financière saine en fin de mandat.